



D.2018.12.12.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.1 – Doublement de la Capacité Ligne A - Station Jean Jaurès : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché subséquent 52M 2017 13330 M « Ventilation – Désenfumage » conclu avec l'entreprise AXIMA CONCEPT

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Tisséo-Collectivités**Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine**

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.03.29.7.3 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer l'accord-cadre concernant la réalisation des prestations liées à la ventilation et au désenfumage des stations de la ligne A de métro de l'agglomération Toulousaine de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec l'entreprise AXIMA CONCEPT.

Par décision n° 2018.1.1124, le président de Tisséo Collectivités a décidé d'attribuer le marché 52M 2017 13330 M relatif à « DoCA – Station Jean Jaurès – Lot 6 : Ventilation / Désenfumage » à la société AXIMA CONCEPT pour un montant de 187 440,75 € HT.

Le marché n° 52M 2017 13330 M a été notifié le 12 février 2018 pour une durée de 14 mois.

Par délibération n° 2018.10.03.6.4 du 3 octobre 2018, le Comité Syndical a décidé de poursuivre les travaux relatifs au marché 52M 2017 13330 M à hauteur de 70 000,00 € HT pour donner suite à la découverte, dans le courant du mois d'août 2018, de plaques de gaines de ventilation, désolidarisées de la gaine principale, encombrant une zone de chantier.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché les prestations supplémentaires suivantes donnant lieu à la fixation d'un prix nouveau définitif conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

- PN 36.20 : nettoyage complet des zones contaminées (accès historique de la station et locaux techniques) à la suite de la détérioration de la gaine coupe-feu amiantée du réseau de désenfumage.
- le forfait : 80 311,00 € HT

2° - Présentation de l'avenant

I - Prestations supplémentaires

Ces prestations supplémentaires, réalisées à la station Jean Jaurès, font suite à la découverte, dans le courant du mois d'août 2018, de plaques de gaines de ventilation, désolidarisées de la gaine principale, encombrant une zone de chantier.

Ces plaques ont été retrouvées au sol en plusieurs morceaux compte tenu de la hauteur de chute. Du fait que ces plaques sont considérées comme des matériaux amiantés, des actions urgentes ont dû être commandées à l'entreprise :

- le retrait des plaques amiantées dans le respect des dispositions prévues par la réglementation,
- la décontamination de la zone concernée avant la reprise des travaux pour garantir la non exposition des travailleurs.

II - Modification du Bordereau des Prix Unitaires et du Détail Estimatif

Le prix unitaire forfaitaire nouveau n° 36.20 est intégré au Bordereau des Prix Unitaires du marché.

L'ajustement de l'ensemble des quantités intégrant celle relative aux prix nouveau conduit à une augmentation du Détail Estimatif de 80 311,00 € HT.

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève selon le nouveau Détail Estimatif à :

Montant du marché initial en € H.T. :	187 440,75
Montant de l'avenant en € H.T. :	<u>80 311,00</u>
Nouveau montant du marché en € H.T. :	267 751,75

Au regard du montant initial du marché de 187 440,75 € HT, le montant de l'avenant n°1 de 80 311,00 € HT, représente une augmentation de 42,85 %.

Cette augmentation se place dans le cadre de l'article 139 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics qui autorise, sous réserve d'une limitation du montant à 50 % du montant initial du marché, la prise en compte de modification dans les cas suivants :

- 2^{ème} alinéa, le changement de titulaire présenterait un inconvénient majeur,
- 3^{ème} alinéa, la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir.

En effet, il convient de considérer pour ces prestations supplémentaires, objet du présent avenant :

- l'urgence de l'intervention, au regard des risques encourus par le personnel des entreprises présentes sur le site, qui ne permettait pas le respect des délais liés à la consultation d'autres prestataires,
- le caractère totalement imprévisible de cet aléa de chantier.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du **20 novembre 2018** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché subséquent 52M 2017 13330 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché subséquent 52M 2017 13330 M conclu avec l'entreprise AXIMA CONCEPT pour un montant de 80 311,00 € HT.

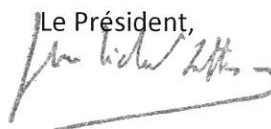
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Jean Michel LATTES', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181217-1p-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

PREAMBULE

Par délibération n° 2017.03.29.7.3 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer l'accord-cadre concernant la réalisation des prestations liées à la ventilation et au désenfumage des stations de la ligne A de métro de l'agglomération Toulousaine de façon à pouvoir les exploiter avec des rames de 52 mètres de long avec l'entreprise AXIMA CONCEPT.

Par décision n° 2018.1.1124, le président de Tisséo-SMTC a décidé d'attribuer le marché n° 52M 2017 13330 M relatif à « DoCA – Station Jean Jaurès – Lot 6 : Ventilation / Désenfumage » à la société AXIMA CONCEPT pour un montant de 187 440,75 € HT.

Le marché n° 52M 2017 13330 M a été notifié le 12 février 2018 pour une durée de 14 mois.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 1

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer au marché les prestations supplémentaires suivantes donnant lieu à la fixation d'un prix nouveau définitif conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

- PN 36.20 : nettoyage complet des zones contaminées (accès historique de la station et locaux techniques) à la suite de la détérioration de la gaine coupe-feu amiantée du réseau de désenfumage : le forfait : 80 311,00 € HT

ARTICLE 2 – MODIFICATION APPORTÉE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2.1 de l'Acte d'Engagement est modifié comme suit :

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte de ces modifications des prestations, s'élève selon le nouveau Détail Estimatif à :

Montant du marché initial en € H.T. :	187 440,75
Montant de l'avenant en € H.T. :	<u>80 311,00</u>
Nouveau montant du marché en € H.T. :	267 751,75

ARTICLE 3 - MODIFICATIONS APPORTÉES AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Le Bordereau de Prix Unitaires initial complété fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 4 - MODIFICATIONS APPORTÉES AU DETAIL ESTIMATIF

Le Détail Estimatif initial complété fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 5 - RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 1 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le 6 Novembre 2018

Le titulaire



Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 6 : VENTILATION – DESENFUMAGE

**AVENANT N° 1
DETAIL ESTIMATIF**

MARCHE N° 52M 2017 13330 M

DECEMBRE 2018

Titulaire : AXIMA CONCEPT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018



N° de prix		Libellé de prix	Unité	Quantité	Qté Entreprise	PU	PT
34		STATION JEAN JAURES					
		Etudes d'exécution ventilation					
CCTP 6.1	36.1	Etudes d'exécution ventilation	Fl	1	1	8 858,00 €	8 858,00 €
		DOE ventilation					
CCTP 6.6	36.2	DOE ventilation	Fl	1	1	700,00 €	700,00 €
		Essais de performances ventilation					
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.31	Essais de performances ventilation initial	U	1	1	2 100,00 €	2 100,00 €
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.32	Essais de performances ventilation après remplacement de la gaine	U	1	1	2 100,00 €	2 100,00 €
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.33	Essais de performances ventilation après intégration du nouveau ventilateur	U	1	1	1 203,00 €	1 203,00 €
		Formation					
CCTP 6.5	36.4	Formation	Fl	1	1	613,00 €	613,00 €
		Campagne de reconnaissance des Installations					
CCTP 3.1	36.5	Campagne de reconnaissance des installations	Fl	1	1	2 320,00 €	2 320,00 €
		Mise en place en mezzanine d'un ventilateur de désenfumage du volume quai + mezzanine					
CCTP 3.2	36.6	Fourniture pose et câblage d'un ventilateur diamètre 1250 et ses accessoires (manchettes pièces de raccordements, support...)	U	1	1	18 400,00 €	18 400,00 €
CCTP 3.6	36.7	Fourniture et pose armoire électrique du ventilateur ajouté y compris raccordement électrique armoire ventilateur	U	1	1	30 531,00 €	30 531,00 €
CCTP 5.4	36.8	Fourniture conduits de ventilation en gaine tôle et accessoire	m²	40	40	85,50 €	3 420,00 €
		Traitement du plénum d'aspiration/diffusion					
CCTP 5.3,3	36.9	Fourniture de grille de diffusion y compris accessoires (cadre, contre cadre, damper pour équilibrage, hauteur de grille 0,4 m).	m²	3	3	622,00 €	1 866,00 €
CCTP 3.11	36.10	Fourniture et pose d'un piège à son 400 °C/2 H, (cadre, baffle acoustique, protection en métal déployé et performance acoustiques testées en laboratoires indépendants selon ISO 7235) (dimensions L 2500 , H 2400 , P 1500 mm)	U	1	1	6 666,00 €	6 666,00 €
		Traitement du rejet du ventilateur en trémie					
CCTP 3.11	36.11	Fourniture et pose d'un piège à son 400 °C/2 H, (cadre, baffle acoustique, protection en métal déployé et performance acoustiques testées en laboratoires indépendants selon ISO 7235) (dimensions L 2000 , H 1500 , P 600 mm)	U	1	1	2 939,00 €	2 939,00 €
		Remplacement de l'armoire de contrôle commande					
CCTP 3.6	36.12	Dépose et évacuation d'une armoire de contrôle-commande existante de l'ensemble des ventilateurs.	U	1	0	- €	0,00 €
CCTP 3.6	36.13	Fourniture, pose, câblage et raccordement d'une armoire de contrôle-commande ventilation intégrant le fonctionnement des équipements actuels et du nouvel équipement.	U	1	1	6 757,00 €	6 757,00 €
CCTP 3.6	36.14	Remplacement de la ligne contrôle commande ventilation-désenfumage entre l'automate de ventilation de la station et le C200 de SIEMENS du local PET	U	1	1	2 925,00 €	2 925,00 €
		Remplacement du coffret de commande CADI au PSI					
CCTP 3.6	36.15	Dépose du coffret et automate existants	U	1	0	- €	0,00 €
CCTP 3.6	36.16	Fourniture, pose et câblage d'un coffret/automate intégrant les fonctionnalités actuelles de contrôle/commande des ventilateurs de désenfumage et de ventilation en intégrant les fonctionnalités pour le contrôle/commande du ventilateur ajouté.	U	1	1	8 888,00 €	8 888,00 €
		Remplacement de la gaine coupe-feu de désenfumage existante					
CCTP 3.5	PN 36.18	Dépose sous section 3 de gaine existante coupe-feu de ventilation / désenfumage de section 1,10*1,10 considérée amiantée	m²	85	85	834,14 €	70 901,90 €
CCTP 3.5	PN 36.19	Fourniture, pose et jonction de la gaine neuve coupe-feu de désenfumage et ses accessoires associés	m²	85	85	191,21 €	16 252,85 €
	PN 36.20	Nettoyage complet des zones contaminées (accès historique de la station et locaux techniques) suite à la détérioration de la gaine coupe-feu amiantée du réseau de désenfumage	Fl	1	1	80 311,00 €	80 311,00 €
TOTAL SERIE 34 - STATION JEAN JAURES							267 751,75 €

Villeurbanne, le 6 Novembre 2018
Thibaud Chardin, Directeur du Département Tunnels ENGIE Axima



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

STATION JEAN JAURES

LOT N° 6 : VENTILATION – DESENFUMAGE

AVENANT N° 1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

MARCHE N° 52M 2017 13330 M

DECEMBRE 2018

Titulaire : AXIMA CONCEPT



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

N° de prix		Libellé de prix	Unité	PU
34		STATION JEAN JAURES		
		Etudes d'exécution ventilation		
CCTP 6.1	36.1	Etudes d'exécution ventilation	Fl	8 858,00 €
		DOE ventilation		
CCTP 6.6	36.2	DOE ventilation	Fl	700,00 €
		Essais de performances ventilation		
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.31	Essais de performances ventilation initial	U	2 100,00 €
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.32	Essais de performances ventilation après remplacement de la gaine	U	2 100,00 €
CCTP 6.2 et 6.3	PN 36.33	Essais de performances ventilation après intégration du nouveau ventilateur	U	1 203,00 €
		Formation		
CCTP 6.5	36.4	Formation	Fl	613,00 €
		Campagne de reconnaissance des installations		
CCTP 3.1	36.5	Campagne de reconnaissance des installations	Fl	2 320,00 €
		Mise en place en mezzanine d'un ventilateur de désenfumage du volume quai + mezzanine		
CCTP 3.2	36.6	Fourniture pose et câblage d'un ventilateur diamètre 1250 et ses accessoires (manchettes pièces de raccordements, support...)	U	18 400,00 €
CCTP 3.6	36.7	Fourniture et pose armoire électrique du ventilateur ajouté y compris raccordement électrique armoire ventilateur	U	30 531,00 €
CCTP 5.4	36.8	Fourniture conduits de ventilation en gaine tôle et accessoire	m²	85,50 €
		Traitement du plénum d'aspiration/diffusion		
CCTP 5.3,3	36.9	Fourniture de grille de diffusion y compris accessoires (cadre, contre cadre, damper pour équilibrage, hauteur de grille 0,4 m).	m²	622,00 €
CCTP 3.11	36.10	Fourniture et pose d'un piège à son 400 °C/2 H, (cadre, baffle acoustique, protection en métal déployé et performance acoustiques testées en laboratoires indépendant selon ISO 7235) (dimensions L 2500 , H 2400 , P 1500 mm)	U	6 666,00 €
		Traitement du rejet du ventilateur en trémie		
CCTP 3.11	36.11	Fourniture et pose d'un piège à son 400 °C/2 H, (cadre, baffle acoustique, protection en métal déployé et performance acoustiques testées en laboratoires indépendant selon ISO 7235) (dimensions L 2000 , H 1500 , P 600 mm)	U	2 939,00 €
		Remplacement de l'armoire de contrôle commande		
CCTP 3.6	36.12	Dépose et évacuation d'une armoire de contrôle-commande existante de l'ensemble des ventilateurs.	U	- €
CCTP 3.6	36.13	Fourniture, pose, câblage et raccordement d'une armoire de contrôle-commande ventilation intégrant le fonctionnement des équipements actuels et du nouvel équipement.	U	6 757,00 €
CCTP 3.6	36.14	Remplacement de la ligne contrôle commande ventilation-désenfumage entre l'automate de ventilation de la station et le C200 de SIEMENS du local PET	U	2 925,00 €
		Remplacement du coffret de commande CADI au PSI		
CCTP 3.6	36.15	Dépose du coffret et automate existants	U	- €
CCTP 3.6	36.16	Fourniture, pose et câblage d'un coffret/automate intégrant les fonctionnalités actuelles de contrôle/commande des ventilateurs de désenfumage et de ventilation en intégrant les fonctionnalités pour le contrôle/commande du ventilateur ajouté.	U	8 888,00 €
		Remplacement de la gaine coupe-feu de désenfumage des quais		
CCTP 3.5	PN 36.18	Dépose sous section 3 de gaine existante coupe-feu de ventilation / désenfumage de section 1,10*1,10 considérée amiantée	m²	834,14 €
CCTP 3.5	PN 36.19	Fourniture , pose et jonction de la gaine neuve coupe-feu de désenfumage et ses accessoires associés	m²	191,21 €
	PN 36.20	Nettoyage complet des zones contaminées (accès historique de la station et locaux techniques) suite à la détérioration de la gaine coupe-feu amiantée du réseau de désenfumage	Fl	80 311,00 €

Villeurbanne, le 6 Novembre 2018
Thibaud Chardiny, Directeur du Département Tunnels ENGIE Axima



Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018